



Les CREPS : stop ou encore ? Cela dépend de nous !

0,07 permis de tuer...

Chacun a compris le message subliminal porté par la valeur symbolique du pourcentage du budget que l'État consacre à son secrétariat d'état aux sports et à ses structures ; le démantèlement du service public du sport est rendu chaque jour plus facile. Dans ce contexte budgétaire et dans le cadre de la loi NOTRe (7 août 2015), les CREPS entrent clairement dans une zone de turbulence (comme les DDI et DR depuis la MAP).

La mise en œuvre de la décentralisation des CREPS inscrite dans la loi NOTRe est souvent prétexte aux conflits entre l'Etat et les Régions (ce que le SNEP avait prédit au tout début des négociations). Il arrive que les CREPS soient sacrifiés sur l'autel de la discorde, jouets malmenés de l'alternance politique, monnaie d'échanges ou objet de chantage dans un contexte de surenchère sur la baisse des dépenses publiques.

On pressent également les difficultés que notre administration aura, à accompagner avec autorité la décentralisation...

Ambition : Eh ! Oh ! Il y a quelqu'un ?

Qui d'autre que leurs personnels, certaines organisations syndicales (pas toutes !) et plusieurs députés portent encore une ambition pour les CREPS ? De quand date le dernier discours ministériel sur le rôle des CREPS ? Où sont les CREPS sur le site internet du ministère ? Ailleurs que dans la communication du secrétaire d'État ou du ministre... ? Quel président de Région a affiché un projet ambitieux et spécifique pour un CREPS situé sur le territoire de ses électeurs ? Dans ces conditions, qui va parer les coups de griffes portés à chaque établissement, ou les attaques frontales contre un ou plusieurs CREPS ? Les personnels mobilisés et les usagers vigilants sont au cœur de la réponse...

Ne nous défendons plus dos au mur, mais poursuivons dès à présent ensemble, trois objectifs concrets :

Maintenir le potentiel des CREPS

Assurons-nous du maintien de tous les sites actuels de chaque CREPS :

- On ne laisse pas vendre les bijoux des collectivités territoriales pour quelques recettes extrabudgétaires.
- On ne laisse pas spéculer sur des sites d'exception.
- On ne se sépare pas de biens immobiliers qu'il sera désormais impossible d'acquérir.

Assurons-nous du maintien de tous les personnels quelle que soit la catégorie :

- On se bat pied à pied pour maintenir tous les postes budgétaires nécessaires aux politiques sportives et de formation professionnelle, comme à la «priorité jeunesse».
- On se bat pour la titularisation des personnels contractuels (ceux qui le souhaitent) dans la fonction publique territoriale ou dans la fonction publique d'État. Il faut en finir avec le temps partiel subi, imposé le plus souvent aux femmes.

Renforcer le rôle des CREPS

Nous devons obtenir dans le cadre d'un nouveau débat national, des garanties sur :

- Le rôle des CREPS dans le SPRF (non, les CREPS ne sont pas des organismes de formation comme les autres !).
- Le rôle des CREPS dans la structuration générale de la filière JEPS (en ré-affirmant notamment la richesse du projet de formation dans ses dimensions sportives, éducatives et récréatives).
- Le rôle obligatoire des CREPS dans l'apprentissage.
- Le rôle des professeurs de sport dans l'accompagnement des athlètes en lien avec les directions régionales.
- L'installation et le maintien de pôles France dans les CREPS.
- L'implication de tous les agents dans la nécessaire restructuration des Pôles Ressources (qui doivent être stabilisés dans leurs personnels, leurs moyens et leur durée).

Redéployer le réseau des CREPS

Existe-t-il des sous-régions et des citoyens de seconde zone à qui on peut dénier le droit de se former ou de se préparer sportivement ?

- Faisons de la loi NOTRe, NOTRE loi : un CREPS au moins par région ! Normandie, Bretagne, corse, Martinique, Guyane, on ne lâche rien !
- Veillons à ce que le ministère mette en valeur et communique logiquement sur le réseau des CREPS.
- Interpellons la représentation nationale (parlementaires de chaque région) et les élus territoriaux sur le rôle que doivent tenir les CREPS...
- Exigeons que chaque DDI maintienne une SAF (Structure Associée de Formation), permettant à chaque PTP de conserver des missions pédagogiques dans des CREPS «réseaux».

Pour atteindre ces objectifs Le SNEP fait les propositions suivantes :

- Nous engageons tous les personnels à se mobiliser solidairement aujourd'hui, et demain au gré de chaque échéance électorale et des annonces de mesures sacrificielles qui suivent, dès qu'un site de CREPS sera menacé, et il y en aura ! Nous nous souvenons des fermetures d'Houlgate, Dinard, Ajaccio, Voiron, Chalain, Montry...
- Maintenons partout l'exigence de sens dans le service public pour une République qui se déploie, plutôt qu'une logique dogmatique abstraite de réduction des finances publiques pour une République qui se rétrécit, jusqu'à devenir une peau de chagrin ... régaliennne !
- Exigeons un nouveau décret d'avenir pour les CREPS qui améliore le décret de transfert de l'État aux Régions (décret n°2016-152 du 12 février 2016), peu ambitieux dans la définition des missions et des prérogatives ...
- Incitons les présidents de Régions non dotés, à exiger le respect de la loi NOTRe avec l'installation d'un CREPS sur leur territoire.

Jean KANAPA et le groupe CREPS du SNEP